



TARIFS

JANVIER 2021

TABLE DES MATIÈRES /





TARIFS DES SERVICES

PAGE 4

01 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT
ET SUIVI DE VOTRE COMPTE _____ PAGE 4

02 BANQUE À DISTANCE
WWW.MIRABAUD.COM _____ PAGE 4

03 VOS MOYENS ET
OPÉRATIONS DE PAIEMENT _____ PAGE 5

04 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS _____ PAGE 6

05 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS _____ PAGE 6

06 PLACEMENTS FINANCIERS _____ PAGE 6

07 SUCCESSIONS
ET AUTRES OPÉRATIONS _____ PAGE 10

TARIFS IMPUTES PAR DES TIERS
SUR INSTRUMENTS FINANCIERS _____ PAGE 11

COMMISSIONS PERCUES OU PAYEES PAR
LA BANQUE A DES TIERS DANS LE CADRE
DE SES SERVICES D'INVESTISSEMENT _____ PAGE 12

ILLUSTRATION DE L'EFFET DES TARIFS DES SERVICES
ET INSTRUMENTS FINANCIERS SUR
LE RENDEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS _____ PAGE 13

RESOUDRE UN LITIGE _____ PAGE 14



INTRODUCTION

LA MISSION DE MIRABAUD & CIE (EUROPE) SA SUCCURSALE EN FRANCE, EST DE SATISFAIRE LES INTÉRÊTS DE SES CLIENTS, EN LEUR APPORTANT DES SERVICES DE CONSEIL, DE GESTION, D'EXÉCUTION ET DE CONSERVATION D'ACTIFS FINANCIERS. NOTRE VOLONTÉ EST DE DÉVELOPPER ET D'OFFRIR DES SERVICES SUR MESURE PERFORMANTS, SPÉCIALISÉS ET À HAUTE VALEUR AJOUTÉE.

NOUS AVONS À CŒUR D'ÉTABLIR AVEC CHACUN DE NOS CLIENTS UNE RELATION PERSONNELLE ET DURABLE, BASÉE SUR LA TRANSPARENCE ET LA CONFIANCE.

Les tarifs sont indiqués en TTC, au taux de TVA en vigueur au 1^{er} janvier 2021 (20 %). Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment, en fonction du taux de TVA en vigueur à la date d'opération.

TARIFS DES SERVICES

1/ Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Ouverture, transformation	Gratuit
Clôture	100 €
Relevé de compte périodique	Gratuit
Tenue de compte	
Frais de tenue de compte	1200 €
Frais de recherche et réédition de documents	30 €
Envoi de courrier en recommandé ou par voie expresse	Frais d'envoi au tarif postal en vigueur (15 € min.)
Envoi de documents à une adresse supplémentaire	50 € / trimestre

Autres services

Relevé de portefeuille	Gratuit
Imprimé fiscal unique (IFU)	Gratuit
Récupération d'impôt étranger	350 € (1)

⁽¹⁾ A ces tarifs il convient d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que les frais relatifs à une intervention particulière.

2/ Banque à distance – www.mirabaud.com

Consultation (relevés détaillés d'opérations, relevés de compte, estimations de portefeuille)	Gratuit
---	---------



3/ Vos moyens et opérations de paiement

Virements

Réception d'un virement zone euro	Gratuit
Réception d'un virement hors zone euro (sans opération de change)	Gratuit
Réception d'un virement hors zone euro (avec opération de change)	2,50 € (1)
Emission d'un virement zone euro	Gratuit
Emission d'un virement hors zone euro	50 € (1)
Mise en place d'un virement permanent	Gratuit

A ces tarifs il convient d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que les frais relatifs à une intervention particulière.

⁽¹⁾ Hors commission de change

Prélèvements

Prélèvement	Gratuit
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	Gratuit
Paiement par avis de prélèvement ou TIP	Gratuit
Opposition sur avis de prélèvement	Gratuit
Révocation d'autorisation de prélèvement	15 €

Chèques

Encaissement d'un chèque en euros payable en France	Gratuit
Encaissement d'un chèque en devises ou payable dans les DOM ou à l'étranger	Nous consulter
Délivrance d'un chéquier	Gratuit
Envoi d'un chéquier en recommandé d'envoi au tarif postal en vigueur	Frais
Emission d'un chèque de banque	20 €
Frais d'opposition sur chèque ou sur chéquier par l'émetteur	20 €

Dates de valeur (ne tiennent pas compte des délais d'exécution)

Virement reçu	J (Jour ouvrable bancaire)
Chèque au crédit	J+1 (Jour ouvrable bancaire)
Virement émis zone euro	J+1 (Jour ouvrable bancaire) (1)
Virement émis hors zone euro	J+1 (Jour ouvrable bancaire) (1)

Jour ouvrable bancaire: jour au cours duquel Mirabaud & Cie (Europe) SA exerce une activité lui permettant d'exécuter des opérations de paiement.

⁽¹⁾ L'heure limite pour les virements émis en zone euro est de 14 heures.

Les virements émis au-delà de cette heure limite seront exécutés en date valeur du jour suivant.

Cartes de crédit

Carte de paiement international Gold MasterCard	100 € par an
Carte de paiement international World MasterCard	150 € par an
Retrait en euros d'un distributeur automatique de billets	2,5% du montant (min. de 5 €)
Retrait en devise d'un distributeur automatique de billets	2,5% du montant (min. de 5 €) + Commission de change de 3%
Opposition sur carte	Gratuit
Rédition de carte	Gratuit



4/ Irrégularités et incidents

Opérations particulières

Opposition administrative	10 % du montant (max.de 100 €)
Frais pour procédure civile d'exécution	100 €
Frais pour avis à tiers détenteur / Saisie sur compte	100 €
Lettre de relance pour compte débiteur	30 €
Rejet de virement pour insuffisance de provision	20 €
Rejet de prélèvement pour insuffisance de provision	20 €
Rejet de chèque pour insuffisance de provision	30 €

5/ Découverts et crédits

Crédit avec garantie Lombard	Nous consulter
Engagement par signature	Nous consulter
Découvert	Nous consulter
Intérêts débiteurs sur découvert non autorisé	EONIA + 6 % l'an
Demande d'arrêté	25 €
Information annuelle des cautions (par dossier)	50 €
Mainlevée	100 €
Modification de garantie	150 €
Frais de recherche sur dossier	Selon complexité (maximum 150 €)

6/ Placements financiers

Frais de transaction sur actions

Calculés en pourcentage du montant de la transaction, les frais de transaction sur titres varient en fonction de la taille et du type de transaction. Les frais de correspondants, impôts, taxes et autres charges de même nature liées à la transaction sont prélevés en sus.

	Titres Euronext	Titres bourses étrangères (OCDE)	Titres bourses étrangères (hors OCDE)
Inférieure ou égale à 100.000 €	0,90 %	0,90 %	1,20 %
Supérieure à 100.000 €	0,78 %	0,78 %	1,20 %
Minimum par transaction	30 €	Union Européenne: 30 € Autres marchés: 54 €	54 €

Les frais concernent l'ensemble des valeurs en dehors des obligations classiques telles que actions, bons de souscription, warrants, obligations convertibles... Pour les opérations de gré à gré, nous consulter.

Frais de transaction sur obligations

Calculés en pourcentage du montant de la transaction, les frais de transaction sur obligations varient en fonction de la maturité résiduelle des obligations négociées. Les frais de correspondants, impôts, taxes et autres charges de même nature liées à la transaction sont prélevées en sus.

Titres de maturité résiduelle Inférieure à un an	0,18 %
Entre un et 3 ans	0,36 %
Entre 3 et 7 ans	0,48 %
Au-delà de 7 ans	0,72 %

Minimum par transaction: 60 €



Frais de transaction sur produits structurés

Taux de commission par tranche. Les montants sont exprimés en EURO

Minimum EUR 100.-

Tranches

Jusqu'à 100'000	2.00%
100'000 - 250'000	1.00%
250'000 - 500'000	0.50%
500'000 - 1'000'000	0.45%
dès 1'000'000	0.40%

Commissions administratives de souscription et de rachat sur OPC

Les transactions sur fonds de placement peuvent faire l'objet de commissions administratives de souscription ou de rachat.

Type de fonds	Commission administrative de souscription (1)	Commission administrative de rachat (1)
Fonds actions, diversifiés ou assimilés	1 % (2)	10 €
Fonds alternatifs	1 % (2)	10 €
Fonds obligataires ou assimilés	0,50 % (2)	10 €
Fonds monétaires ou obligataires court terme	0,10%	10 €

⁽¹⁾ Certains fonds peuvent prévoir également, en sus, des frais d'entrée ou des frais de sortie restant acquis au fonds.

Ces frais doivent être explicitement mentionnés dans la notice d'information du fonds.

⁽²⁾ avec un minimum de perception par ordre de 10 €.

Commissions de mise en place de produits structurés

Une commission est prélevée par la Banque sur les montants investis en produits structurés à l'émission, en fonction des types de produits. Les taux de commission applicables ci-dessous s'expriment en taux annuel, soit :

Type de produits	Taux de commission minimum	Taux de commission maximum
Produits de rendement	0.90%	1.50%
Produits de participation	0.90%	1.50%
Produits capital garanti	0.60%	1.50%
Produits de levier	0.30% du notionnel	0.90% du notionnel
Dual Currency Notes (docus)	0.60%	2.40%

Commission d'administration

La commission d'administration est perçue sur chaque portefeuille. Elle comprend les droits de garde (dépôts titres), les frais de correspondant et l'évaluation du portefeuille. Elle est prélevée trimestriellement et calculée sur la valeur de l'ensemble du portefeuille pondéré mensuellement.

Les taux annuels applicables sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 1 mio	0.36%
1 - 3 mio	0.30%
3 - 10 mio	0.24%
dès 10 mio	0.18%

Minimum par portefeuille: 150 € par trimestre



Commission de gestion

La commission de gestion est prélevée trimestriellement et calculée sur la valeur de l'ensemble du portefeuille pondéré mensuellement.

Les taux annuels applicables sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 1 mio	0.96%
1 - 3 mio	0.90%
3 - 10 mio	0.84%
dès 10 mio	0.78%

Minimum par portefeuille: 350 € par trimestre

Commission de conseil

La commission de conseil est prélevée trimestriellement et calculée sur la valeur de l'ensemble du portefeuille pondéré mensuellement.

Profil « Echange »

Le mandat de conseil Echange s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille tout en bénéficiant de conseils en investissement sur des instruments de placement recommandés par la Banque qui sont en adéquation avec le profil d'investissement du client.

Les taux annuels applicables sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 1 mio	0.60%
1 - 3 mio	0.54%
3 - 10 mio	0.48%
dès 10 mio	0.42%

Minimum par portefeuille: 500 € par trimestre

Profil « Portefeuille »

Le mandat de conseil Portefeuille s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille tout en bénéficiant des conseils en investissement sur des instruments de placement recommandés et/ou suivis par la Banque, qui sont en ligne avec la stratégie d'investissement définie par le client et dont la valeur du portefeuille est supérieure à 1 mio de EUR ou contre-valeur.

Les taux annuels applicables sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 1 mio	0.96%
1 - 3 mio	0.90%
3 - 10 mio	0.84%
dès 10 mio	0.78%

Minimum par portefeuille: 1000 € par trimestre



Profil « Actif »

Le mandat de conseil Actif s'adresse aux clients souhaitant gérer eux-mêmes leur portefeuille tout en bénéficiant des conseils en investissement sur des instruments recommandés et/ou suivis par la Banque et/ou tout autre instrument de placement correspondant aux besoins et à la demande du client, qui sont en ligne avec la stratégie d'investissement définie par le client et dont la valeur du portefeuille est supérieure à 3 mio de EUR ou contre-valeur.

Les taux annuels applicables sont les suivants (en EUR) :

Jusqu'à 1 mio	1.20%
1 - 3 mio	1.14%
3 - 10 mio	1.08%
dès 10 mio	1.02%

Minimum par portefeuille: 2000 € par trimestre

Convention de réception / transmission d'ordres

La commission est prélevée trimestriellement, avec pour assiette l'actif moyen calculé sur la période.

Taux applicable	0,60 %
Minimum par portefeuille	350 € par trimestre

Tarification « au forfait »⁽¹⁾

Dans certains cas, nous offrons à nos clients la possibilité d'opter pour une tarification « au forfait » applicable à l'ensemble du portefeuille.

Cette tarification inclut tous les frais et commissions prévus ci-dessus, à l'exception toutefois des frais prélevés par des tiers en relation avec des opérations sur titres, sur OPCVM ou sur devises, et les frais de mise en place des produits structurés. A titre d'exemple, on peut citer les frais de livraison de titres, les frais facturés par les brokers externes dans le cadre d'achat ou de vente d'actions cotées, les commissions de mouvement prélevées par les dépositaires dans le cadre de souscriptions ou de rachat d'OPCVM.

⁽¹⁾ Cf lettre d'engagement relative à la tarification au forfait

Dépôts à terme et fiduciaires

Une commission maximale de 0.60% (taux annuel) est prélevée par la Banque sur les montants investis en dépôts à terme ou en dépôts fiduciaires, en fonction des conditions de taux d'intérêts en vigueur sur le marché monétaire.

Intérêts négatifs

Les intérêts applicables aux soldes créditeurs des comptes courants en euros et autres devises comptabilisés dans les livres de la Banque sont répercutés aux clients et sont susceptibles d'évoluer dans le futur, en cas d'évolution des politiques monétaires des banques centrales en matière d'intérêts négatifs.



Transfert de titres vers un autre établissement

Par ligne de titres Euronext	20 €
Par ligne de titres autres qu'Euronext	50 €
Minimum par portefeuille	150 €

Autres opérations

Encaissement de coupon	Gratuit
Souscription en numéraire, attribution gratuite, échange, conversion, division, remboursement	Gratuit
Conversion de forme sur demande du client (porteur, nominatif administré, nominatif pur)	Nous consulter
Délivrance d'une attestation ou d'une carte d'admission pour une présence à une assemblée	50 €
Acquisition ou cession de valeurs non cotées	150 €
Inscription de titres émis par des sociétés non cotées	130 €

A ces tarifs il convient d'ajouter la récupération des commissions et frais réclamés par nos correspondants ainsi que les frais relatifs à une intervention particulière.

7/ Successions et autres opérations

Ouverture d'un dossier de succession	150 €
Administration du dossier de succession	0,5% des actifs (min. 360 € / max. 3600 €)
Frais de dossier de donation	Sur étude, min. 300 €
Analyse patrimoniale / analyse de portefeuille	Sur étude, min. 360 €



TARIFS IMPUTES PAR DES TIERS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette section reprend l'ensemble des coûts et frais liés aux instruments financiers proposés, en distinguant les frais uniques, les frais récurrents et les frais de transaction. Ces informations constituent une estimation raisonnable ex ante des frais réels. Les clients seront informés des montants exacts supportés dans un rapport annuel.

Frais récurrents relatifs aux fonds d'investissement les plus communs (inclus dans la valeur nette d'inventaire des fonds)

Commission de gestion	de 0 à 3%
Commission de performance	de 0 à 25% de la performance relative ou absolue

Frais liés aux transactions

Actions

Frais de livraison	de 0 à EUR 100
Frais de courtage	de 0 à 0.15% avec un minimum de EUR 25
Taxes locales	de 0 à 0.5%

Obligations et Produits structurés

Frais de livraison	de 0 à EUR 25
--------------------	---------------

Fonds d'investissement de tiers

Droit d'entrée / de sortie	de 0 à 5% (selon prospectus du fonds)
Frais de livraison	de 0 à EUR 200



COMMISSIONS PERCUES OU PAYEES PAR LA BANQUE A DES TIERS DANS LE CADRE DE SES SERVICES D'INVESTISSEMENT

En approuvant les conditions générales et le mandat de gestion discrétionnaire (respectivement la convention de réception-transmission d'ordres) signé avec la banque, le Client a été informé de la politique de la banque encadrant les Commissions perçues ou payées à des tiers dans le cadre de ses services d'investissement.

Commissions perçues de la part de tiers

La banque n'accepte pas de rémunération ni d'avantages versés par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers en rapport avec la fourniture de services de gestion discrétionnaire ou de conseil indépendant aux clients.

En rapport avec le service d'exécution d'ordres, en contrepartie de la mise à disposition de fonds d'investissement aux Clients et de l'information qui leur est fournie, la banque peut bénéficier de rétrocessions obtenues en vertu d'accords commerciaux négociés entre les sociétés de gestion des fonds et la banque en qualité de distributeur des fonds. Le montant perçu correspond à un pourcentage (dans la plupart des cas de 50%) des commissions de gestion facturées aux fonds par la société de gestion. Ces rémunérations sont acquises à la Banque en sus des frais et commissions facturés au client sur la base des tarifs de la Banque.

Commissions payées à des tiers

La Banque peut être amenée à rémunérer ses apporteurs d'affaires (qui ne disposent pas de services de Banque dépositaire, de conseil, d'ingénierie patrimoniale ou d'investissement), selon la nature, la qualité et l'étendue de leurs prestations de mise en relation, de conseil et/ou de suivi ainsi que de toutes autres prestations complémentaires à celles fournies par la Banque. Elle peut notamment être calculée soit sur une base forfaitaire, soit sur une base récurrente calculée en fonction des actifs sous gestion ou sous forme de rétrocession de droits de garde, courtages, commissions.

Sur simple demande du Client, de plus amples détails sur la nature, le montant des avantages ou, lorsque le montant ne peut être établi, leur mode de calcul peuvent être obtenus.



ILLUSTRATION DE L'EFFET DES TARIFS DES SERVICES ET INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RENDEMENT DE VOS INVESTISSEMENTS

Afin que vous puissiez estimer les coûts et frais liés aux services d'investissement fournis par la Banque, veuillez vous référer au document «Informations ex ante sur les coûts et frais liés aux services d'investissements» qui vous a été remis lors de l'ouverture de compte ou qui vous est adressé périodiquement lorsque des mises à jour sont disponibles.



RESOUDRE UN LITIGE

La résolution d'un litige amiable peut se faire par étape en s'adressant tout d'abord à son interlocuteur habituel par courrier ou par téléphone. Celui-ci avec les équipes de Mirabaud & Cie (Europe) SA mettra tout en œuvre pour trouver une solution à la demande du client.

Si votre interlocuteur ne peut pas lui-même apporter des réponses à vos questions ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution qui vous a été apportée, vous avez la possibilité de vous adresser à La Direction Générale de Mirabaud & Cie (Europe) SA.

Si un litige persiste, malgré vos échanges, dans l'utilisation des services fournis par Mirabaud & Cie (Europe) SA, vous pouvez adresser votre demande en dernier recours au Médiateur à l'adresse suivante :

Monsieur ou Madame le Médiateur
Fédération Bancaire Française
Boîte postale n° 151
75422 PARIS Cedex 09



Mirabaud & Cie (Europe) SA 13, avenue Hoche, F-75008 Paris, France
T +33 1 44 21 61 00, F +33 1 42 89 62 38
www.mirabaud.com

PREPARED FOR NOW /